

**DEPARTEMENT DU VAR
COMMUNE D'AUPS**

Envoyé en préfecture le 01/10/2019
Reçu en préfecture le 01/10/2019
Affiché le
ID : 083-218300077-20190927-2019DEL99-DE

Nombre de Conseillers : EXTRAIT DU REGISTRE DES
En exercice : 17 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Présents : 11
Votants : 14

Séance du 27 Septembre 2019

Date de la Convocation : L'an Deux Mille Dix-Neuf le Seize Août à Vingt heures trente
23 septembre 2019

Date d'Affichage : Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au
23 septembre 2019 nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Antoine FAURE, Maire d'AUPS.

Présents :

M. FAURE Antoine, Maire
MM. PANTEL Bernard, CATURLA Béatrice - Adjointes
MM. BONAVENTURE Marie-Françoise, CIOFI Jean-Pierre, GALLIGANI Marie-Pierre, JAUBERT Léone, LOVERGNE Jean-Éric, MEYERE Xavier, VINCENTELLI Patrick, VIRY Roland - Conseillers.

Absents excusés : MM. LIONS Donin, MARKOTIC Sonia, POCLET Cécile,

Mme ROUX Marlène	procuration	Mme CATURLA Béatrice
M. MEYERE Pierre	procuration	M. FAURE Antoine
M. HUGOU Rémy	procuration	M. PANTEL Bernard

Secrétaire de séance : Monsieur Roland VIRY.

N° 2019-99 Objet : **MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL CONTRE LA DESTRUCTION DES SERVICES PUBLICS DE PROXIMITE**

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a engagé une démarche visant à réorganiser l'ensemble de son réseau territorial et de ses implantations sous l'autorité du Ministre de l'action et des comptes publics.

Cette démarche s'appuie sur une vision pluriannuelle des suppressions d'emplois à la DGFIP, la montée en puissance du numérique. Elle a été baptisée "géographie revisitée" et se traduit par :

- des suppressions de trésoreries de proximité, qui seraient renommées « services de gestion comptable »,
- la mise en place de conseillers comptables,
- la réduction du nombre et le regroupement de services des impôts des particuliers (SIP), de services des impôts des entreprises (SIE), de services de la publicité foncière, (SPF) et d'autres services plus spécialisés (les services locaux de contrôle fiscal par exemple),
- des transferts de services au sein des départements et de grandes villes vers d'autres territoires.

Le gouvernement promeut les « points de contacts » qu'il entend mettre en place au travers des « maisons France service » et d'implantation d'ordinateur. Ceux-ci sont censés permettre à la population d'être renseignée "au bon moment", c'est-à-dire ponctuellement et non de manière pérenne. Le gouvernement aurait pu privilégier la mise en place de « maisons France services » là où le service public avait été supprimé de longue date. Mais il a choisi de refondre le réseau territorial de la DGFIP alors que les besoins de la population et des élus locaux sont importants et le demeureront à l'avenir.

En effet, la "géographie revisitée" se traduira par un très fort repli de la DGFIP. En particulier, pour les communes où des services de la DGFIP étaient implantés (trésoreries, SIP, SIE, etc) et seraient remplacés par une « maison France service », la perte serait importante. Cette perte concerne tout à la fois le service public et l'économie locale.

En effet, la plupart des agents des finances publiques n'y travailleront plus, ce qui signifie que pour certaines démarches, nos concitoyens devront effectuer des trajets plus longs ou devront se débrouiller par eux-mêmes avec internet.

Pour la Commune d'Aups, cela se traduirait par la fermeture de la trésorerie.

La fermeture de la trésorerie pénalisera d'abord la population. Les conséquences évidentes de la fermeture de la trésorerie/du SIP, etc seront des difficultés supplémentaires pour les usagers dans leurs démarches. Le suivi de dossiers à distance est difficile, les déplacements seront plus longs et moins économiques, l'attente sera d'autant plus importante que les usagers d'autres communes se rendront dans les services qui seront maintenus en nombre restreint...

En outre, il faut rappeler l'importance d'une trésorerie pour les collectivités dans l'quotidien notamment lors de l'établissement par le comptable public des budgets communaux ou encore pour le paiement des salaires des employés territoriaux.

Le repli du service public est d'autant plus inquiétant que pour les populations, sa présence est la garantie d'une accessibilité et d'un traitement équitable en prenant notamment en considération les besoins de la population locale.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par **14** voix POUR, **0** voix CONTRE et **0** abstention,

DEMANDE au gouvernement et aux autorités de la DGFIP le maintien et le renforcement d'un réel service public de proximité.

En conséquence, il demande que la trésorerie d'Aups soit maintenu, pérennisé et renforcé afin d'exercer dans de bonnes conditions ses missions.

Fait et délibéré à Aups, les jour, mois et an que dessus.



Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme :
Le Maire,

Antoine HAURE